



**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 JUIN 2024
18h30 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 10 juin 2024 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,
Jean-Pierre LAMIRAND, Marc THOMAS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Jacques DELATTRE,
Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY (à partir de la question D-2024-24), Patrick LAVOGEZ, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente, a été remplacée par Monsieur Bernard HIBON, Délégué Suppléant
Monsieur Marc THOMAS, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Laurent DENIS, Délégué Suppléant
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Patrick BEDAGUE, Délégué Suppléant
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2024-23 à la question D-2024-24
Le nombre de votants était de 15 de la question D-2024-24 à la question D-2024-44

Le comité syndical est accueilli par M. Alain MEQUIGNON, qui remercie les élus pour leur présence à ce comité syndical. Il constate que le quorum est atteint.

Le comité syndical nomme Monsieur Alain MASSEZ, secrétaire de séance, et approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur MEQUIGNON présente le compte-rendu des décisions de bureau prises depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 28 mars 2024 est adopté.

ADMINISTRATION GENERALE

N°2024-24 Installation d'un nouveau délégué CAPSO

Monsieur MEQUIGNON lit la délibération et explique que Monsieur Bertrand PETIT n'étant plus représentant de la CAPSO au sein du comité syndical du SmageAa, la CAPSO a désigné Monsieur Patrick BEDAGUE pour siéger au SmageAa en qualité de délégué suppléant.

A cet effet, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord à l'unanimité des voix afin d'installer Monsieur Patrick BEDAGUE en tant que délégué suppléant pour siéger au SmageAa afin de représenter la CAPSO.

N°2024-25 Commande publique – guide interne – marchés à procédure adaptée – Adaptation post-crués

Monsieur MEQUIGNON dit que, suite aux inondations exceptionnelles de l'hiver 2023/2024, les projets sont nombreux et doivent être réalisés dans les meilleurs délais. A cet effet, il est proposé d'adapter la procédure interne pour la passation des marchés en procédure adaptée.

Dans la mesure du possible, la procédure fixée en 2022 est appliquée. En cas de nécessité justifiée par l'obligation de réaliser les travaux avant l'hiver 2024 et l'hiver 2025, la procédure adaptée appliquée sera la suivante :

Tranche 2 - 4 000 € à 25 000 € HT annuels – procédure post-crue

L'acheteur effectue une demande de devis auprès de 2 fournisseurs au minimum, dans la mesure du possible.

Tranche 3 - 25 000 € à 90 000 € HT annuels – procédure post-crue

Plutôt qu'un Dossier de Consultation des Entreprises complet, la consultation peut être une simple demande de devis.

2 fournisseurs minimum sont consultés, dans la mesure du possible.

La dématérialisation de la procédure est obligatoire à partir de 40 000 €HT.

L'acheteur laissera un délai de réponse de 15 jours minimum.

Le comité syndical a donné son accord à l'unanimité des voix afin d'adapter le guide interne de passation des Marchés à Procédure Adaptée jusque fin 2025.

FINANCES

N°2024-26 Adoption du compte de gestion 2023

Monsieur MEQUIGNON lit la délibération. Le Comité Syndical du SmageAa, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve. C'est pourquoi le Comité Syndical du SmageAa a adopté le compte de gestion 2023 à l'unanimité des voix.

N°2024-27 Compte Administratif 2023

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Le compte administratif du budget peut se résumer ainsi :

Au cours de l'exercice 2023, les dépenses de fonctionnement ont atteint 1 289 722 €. Les recettes s'élèvent à 1 592 904 € auxquelles s'ajoutent 162 611 € de résultat reporté. Ce qui donne un résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement de 465 794 €.

En matière d'investissement, les dépenses s'élèvent à 742 164 €, alors que les recettes de l'exercice sont de 577 024 €. S'ajoutent à ces recettes les résultats reportés et la part du résultat de fonctionnement 2022 affecté en investissement, soit un total de recettes d'investissement de 1 526 205 €. Le résultat d'investissement 2023 est de 784 041 €. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes, l'excédent de financement en investissement est de 296 098 €.

Après la sortie du Président, le Comité Syndical a voté le compte administratif 2023 du SmageAa à l'unanimité des voix.

N°2024-28 Affectation du résultat 2023

Monsieur Alain MEQUIGNON présente la délibération.

Comme évoqué précédemment, le compte administratif fait apparaître un résultat positif en fonctionnement et en investissement ainsi que des restes à réaliser. Il convient d'affecter ces résultats.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement en recette de fonctionnement (compte 002) pour 38 100 € et en recette d'investissement (au compte 1068) pour 427 694 € ; et le résultat d'investissement de 784 041 € en recette d'investissement (compte 001).

Le Comité Syndical du SmageAa a voté pour l'affectation du résultat 2023 à l'unanimité des voix.

N°2024-29 Budget supplémentaire

Monsieur Alain MEQUIGNON présente la délibération.

Le résultat 2023 permet de prévoir les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement

En dépenses :

- Indemnisation d'une personne en CDD afin d'interpréter les analyses de l'eau du marais (+ 5 000 €)
- Indemnisation des agriculteurs suite aux ruissellements lors des crues (+ 33 100 €)

En recettes :

- Intégration de l'excédent de fonctionnement 2023 (+ 38 100 €)

Monsieur Bertrand PRUVOST demande si les 30 000 € pour St-Martin-d'Hardingham sont prévus pour les travaux ou la démolition.

Madame Agnès BOUTEL lui répond que c'est pour la phase « démolition ».

En investissement

En dépenses :

- Achat de 2 véhicules en remplacement de la Clio et du Partner (+ 50 000 €)
- Opération 107 Réduction de la vulnérabilité du bâti (+ 353 800 €)
- Opération 103 CIC (adaptation du dalot du CIC 12) (+10 000 €)
- Déplacement des crédits (prévus par erreur en fonctionnement) pour le Moulin Houvoy (+ 34 525 €)
- Inscription des crédits supplémentaires à l'opération 109 ZH Bout de la Ville St Martin d'Hardingham au 458129 (+30 000 €)

En recettes :

- Affectation du résultat de fonctionnement (+ 427 694,25 €)
- Intégration de l'excédent d'investissement 2023 (+ 784 041,03 €)
- Réajustement de crédits à l'opération 109 (-150 000 €)

Le budget supplémentaire 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 238 153,91 € en fonctionnement.

Pour l'investissement, il présente 8 727 295,14 € en dépenses et 9 315 221,52 € en recettes.

Le Comité syndical a voté le budget supplémentaire ci-dessus à l'unanimité des voix.

RESSOURCES HUMAINES

N°2024-30 Instauration des heures complémentaires et supplémentaires – Indemnités horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

En l'absence de Madame DOUTRIAUX, Monsieur Jean-Michel BOUHIN présente la délibération.

Le Comité Syndical a donné son autorisation, à l'unanimité des voix, afin :

- D'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, dans les conditions rappelées dans le rapport que vous avez reçu. Ces heures pourront être indemnisées.
- D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet et temps partiel et les agents contractuels de droit public.
- D'octroyer le paiement ou la compensation d'heures supplémentaires effectuées à la demande exclusive de l'autorité territoriale ou du chef de service, lorsqu'elles amènent au dépassement des heures prévues dans le cycle hebdomadaire de travail de l'agent et dans la limite de 25 heures par mois.

Il est rappelé que la compensation des heures supplémentaires doit préférentiellement être réalisée sous la forme d'un repos compensateur ; à défaut, elle donne lieu à indemnisation.

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2024 et suivants.

N°2024-31 Recrutement accroissement d'activité – Période de tuilage – Animatrice Pédagogique

En l'absence de Madame DOUTRIAUX, Monsieur Jean-Michel BOUHIN présente la délibération.

Une des animatrices pédagogiques partant en retraite au 1^{er} juillet 2024, il est nécessaire de recruter une personne pour la remplacer.

Une période de tuilage est nécessaire.

C'est pourquoi, le SmageAa doit recruter un Contrat à Durée Déterminée d'1 mois afin de pouvoir préparer la prise de poste.

A cet effet, le Comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix afin d'autoriser le Président à :

- recruter 1 agent afin de préparer le remplacement de l'animatrice,
- rémunérer l'agent sur la base de la grille indiciaire des animateurs territoriaux en vigueur ou selon sa qualification et ses compétences ;
- signer les pièces afférentes,
- engager les dépenses inscrites au Budget Primitif 2024.

N°2024-32 Recrutement temporaire d'agents contractuels – Délégation au Bureau

En l'absence de Madame DOUTRIAUX, Monsieur Jean-Michel BOUHIN présente la délibération.

En complément à la délibération de début de mandat, il est proposé que le bureau puisse avoir délégation pour

- Recruter des agents contractuels dans les cas suivants :
 - o pour remplacer les fonctionnaires ou agents non titulaires momentanément indisponibles ;
 - o pour occuper un emploi permanent vacant qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi ;
 - o pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- Décider de l'accueil d'agents en service civique.

A cet effet, le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin de donner délégation au bureau du SmageAa pour :

- approuver l'ensemble des délégations mentionnées ci-dessus
- prendre acte que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte des décisions formalisées prises par le Président et le bureau dans le cadre de leurs délégations lors des comités syndicaux
- prendre acte que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notifications et transmission légales et réglementaires

Cathy KRAWCZYK et Ludovic DELIE, qui ont été recrutés en qualité de diagnostiqueurs, sont présentés aux membres du comité syndical.

Monsieur Alain MASSEZ demande combien de temps il faut compter en moyenne pour faire un diagnostic. Madame Cathy KRAWCZYK lui répond qu'il faut environ 1h30.

Monsieur Daniel DESCHODT demande si l'accueil chez les sinistrés se passe bien ? Pour le moment cela se passe bien.

Il y a eu 700 demandes de diagnostics pour la 1^{ère} phase (inscriptions jusqu'au 30 avril 2024). Sur ces 700 demandes, il y en a 315 diagnostics effectués par l'Etat et le reste est fait par le SmageAa aidé de 3 prestataires choisis par le biais d'un appel d'offre.

Monsieur Julien DELANNOY demande quand les gens vont avoir des batardeaux.

Madame Agnès BOUTEL lui répond que le marché est lancé et que les travaux débuteront début juillet 2024.

Monsieur Alain MASSEZ s'interroge si les pompes (électriques ou thermiques) sont prises en compte dans le diagnostic ?

Madame Agnès BOUTEL lui dit que c'est une préconisation mais que le financement de celles-ci n'est pas prévu par le SmageAa. Les batardeaux, les clapets anti-retour et l'étanchéification des passages de gaines sont pris en compte par le SmageAa. Les autres types de travaux peuvent être directement aidés par l'Etat.

GESTION DES MILIEUX

N°2024-33 Restauration des habitats – partenariat avec la Fédération de pêche

Monsieur Daniel DESCHODT présente la délibération.

À la suite des pollutions que l'Aa a subi depuis plusieurs années, la Fédération de pêche du Pas-de-Calais a obtenu un fonds financier pour réparation. Elle souhaite employer ce fonds dans un programme de restauration des habitats piscicoles sur les terrains du SmageAa, le long de certains champs d'inondation contrôlée.

Ainsi, une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce programme doit être établie entre la Fédération de pêche du Pas-de-Calais et le SmageAa, reprenant les conditions détaillées dans le rapport adressé préalablement.

Le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à signer la convention de travaux avec la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

N°2024-34 Restauration de la continuité écologique – adaptation de l’ouvrage du Rietz-Vilain - Fauquembergues

Monsieur Daniel DESCHODT présente la délibération.

En 2013-2014, le SmageAa a réalisé, pour le compte de la commune de Fauquembergues, une passe à bassin pour la mise en conformité de l’ouvrage du Rietz-Vilain avec le Code de l’Environnement.

Aujourd’hui, la CAPSO réalise un projet d’hydroélectricité au moulin Mannessier. Le projet est directement dépendant de la prise d’eau générée par l’ouvrage répartiteur du Rietz-Vilain.

Or, afin d’arriver à la côte légale de fonctionnement du moulin Mannessier, et d’être conforme à sa mise en service pour le projet d’hydroélectricité, la passe à bassins du Rietz-Vilain a besoin d’être réhaussée.

Les travaux de rehaussement seront réalisés par le SmageAa, après que la CAPSO ait obtenu l’autorisation des services de l’Etat pour leur réalisation.

Il n’y aura pas de financements externes pour l’opération.

Le Comité Syndical a donné son accord, à l’unanimité des voix, afin d’autoriser le Président à :

- signer le devis pour l’opération
- signer une convention avec la commune pour la délégation de maîtrise d’ouvrage des travaux, et toutes les pièces afférentes à cette opération.

Monsieur Bertrand PRUVOST dit que c’est symbolique que l’installation d’hydroélectricité soit dans la commune du Président du SmageAa.

Monsieur Julien DELANNOY demande s’il est possible de faire de l’hydroélectricité sur l’Aa. Il lui est répondu que oui car il y a déjà le Moulin Pidoux qui en fait, et que ce qui importe, vis-à-vis du SAGE, c’est que la continuité écologique soit assurée.

PREVENTION DES INONDATIONS

N°2024-35 PAPI – Culture du risque – Lancement des fiches actions

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

La culture du risque est un des piliers de la prévention des inondations. Cette culture passe par un travail de mémoire, de formation et d’information des élus et des habitants. L’axe 1 des PAPI regroupe ces missions.

Il s’agit ici de lancer les fiches listées dans le rapport que vous avez reçu.

Le budget de l’ensemble ces fiches est estimé à 289 100 €TTC et serait financée à hauteur de 80% par l’Etat et le Conseil Régional des Hauts de France.

Le Comité Syndical a donné son accord, à l’unanimité des voix, afin d’autoriser le Président à :

- o engager toutes démarches nécessaires au bon déroulé de ces opérations et signer toutes les pièces afférentes,
- o demander les subventions nécessaires auprès des partenaires,
- o inscrire les dépenses aux budgets,
- o engager les dépenses liées aux travaux.

N°2024-36 PAPI – Dispositifs de suivi des ouvrages

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Une fiche action, proposée dans l’avenant 3 du PAPI d’intention, a pour objectif de suivre le remplissage des bassins du Haut Pays pour optimiser leur fonctionnement et permettre aux élus de suivre le remplissage et, en complément des outils d’alerte de l’Etat, de prendre des mesures en lien avec leur PCS.

Pour cela le SmageAa équipera tout ou partie des sites en sondes de suivi et les intégrera dans le superviseur.

Le budget de cette fiche est estimé à 83 140 €TTC et serait financé à hauteur de 80% par l’Etat et le Conseil Régional.

Le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- engager toutes démarches nécessaires au bon déroulé de cette opération et signer toutes les pièces afférentes,
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires,
- inscrire les dépenses dans le budget,
- engager les dépenses liées aux travaux.

Monsieur Patrick LAVOGEZ demande quel secteur serait concerné ?

Monsieur François-Xavier BRACQ lui répond que c'est pour les ouvrages entre Bourthes et Wicquinghem. L'idée est que les élus puissent suivre le remplissage et compléter les informations données par l'Etat via APIC ou Vigicrue Flash.

Monsieur Alain MEQUIGNON ajoute que le but est d'informer le plus tôt possible.

N°2024-37 PAPI – Réduction de la vulnérabilité – Lancement des nouvelles fiches actions

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

La réduction de la vulnérabilité des enjeux est un axe majeur de la prévention des inondations. L'Etat c'est fortement engagé sur le territoire pour protéger les habitations via le dispositif MIRAPI jusqu'à la fin de l'été 2025. Cependant cette réduction de la vulnérabilité doit aussi être rendue possible pour les entreprises, les réseaux sensibles et les bâtiments publics. Cette même réduction de la vulnérabilité ne doit pas s'arrêter avec la fin du dispositif MIRAPI pour les habitants du territoire.

Enfin, l'acquisition de biens isolés en zone inondable est une solution pour retirer des enjeux dans des secteurs difficilement protégeables.

Dans ce cadre, il a été proposé 10 fiches complémentaires sur cet axe en plus des 2 fiches MIRAPI.

Un premier groupe de fiches concerne la protection du bâti et une meilleure connaissance des réseaux.

Le budget de l'ensemble ces fiches est estimé à 289 100 €TTC et serait financée à hauteur de 54 % par l'Etat et le Conseil Régional des Hauts de France. En moyenne, 27 % du budget est une participation des propriétaires aux travaux de réduction de la vulnérabilité (participation pouvant aller de 0 % à 60 %).

Un second groupe de fiches actions portent sur les acquisitions préventives de biens.

Le budget de l'ensemble ces fiches est estimé à 4 800 000 €TTC et serait financé par l'Etat, le FEDER et les intercommunalités concernées.

Le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix afin d'autoriser le Président à :

- engager toutes démarches nécessaires au bon déroulé de ces opérations et signer toutes les pièces afférentes,
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires,
- inscrire les dépenses dans le budget,
- engager les dépenses liées aux travaux.

Monsieur Alain MEQUIGNON précise que tout ce qui n'est pas mis dans le PAPI n'est pas finançable.

Monsieur François-Xavier BRACQ ajoute que les fiches action sont initiées jusque fin 2026.

N°2024-38 Travaux post-crue – plan d’urgence, plan de travaux structurants, préparation du plan de résilience

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Le SmageAa a proposé 21 fiches dans le cadre des travaux structurants. L’Etat a retenu 9 fiches comme certainement réalisable pour la fin 2024, 7 fiches sont en niveau de maturité 2 et les dernières ne sont pas suffisamment mature du point de vue des services de l’Etat. Certains travaux ont déjà fait l’objet de délibérations spécifiques.

Parmi ces fiches se trouvent des travaux fortement attendus par les habitants et élus locaux qui non pas été retenues par l’Etat.

Le niveau de maturité faible des fiches est dû au manque d’études et de conventionnement avec les propriétaires. Afin de pallier ces manques, il est proposé de réaliser les études de conception à partir du second semestre 2024.

Ainsi la réalisation des travaux pourrait s’inscrire dans le cas d’une éventuelle extension du délai de mise en œuvre des travaux structurants ou dans le futur plan de résilience.

Afin de mener l’ensemble des fiches actions du plan de travaux structurants et de préparer le plan de résilience, le Comité Syndical a donné son accord, à l’unanimité des voix afin d’autoriser le Président à :

- engager toutes démarches nécessaires au bon déroulé de ces opérations et signer toutes les pièces afférentes,
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires,
- inscrire les dépenses dans le budget,
- engager les dépenses liées aux travaux.

Monsieur Patrick LAVOGEZ souligne l’intérêt des études pour bien évaluer l’incidence des travaux envisagés en urgence.

N°2024-39 Transition agricole pour l’eau - Animation de bassin versant – Partenariat cadre avec la Chambre d’Agriculture

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Avec pour objectifs de préserver le bon potentiel écologique des cours d’eau, de protéger les aspects quantitatifs et qualitatif des masses d’eau, de participer à la lutte contre les inondations et de sauvegarder le capital sol, des actions doivent être menées en partenariat avec la profession agricole. Ces actions viseront une transition agricole pour l’eau par des changements pérennes de pratiques.

La Chambre d’Agriculture Nord/Pas-de-Calais peut apporter un accompagnement technique complémentaire au SmageAa afin d’améliorer la prise en compte des enjeux de l’eau au sein des activités agricoles.

Le Comité Syndical a donné son accord, à l’unanimité des voix, pour :

- ▶ valider le principe d’un partenariat technique avec la Chambre d’Agriculture Nord/Pas-de-Calais pour mener une transition agricole pour l’eau,
- ▶ autoriser le Président à signer la convention cadre de partenariat,
- ▶ autoriser le bureau à valider les conventions opérationnelles,
- ▶ autoriser le Président à :
 - effectuer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels,
 - signer toutes les pièces de ce dossier,
 - inscrire et engager les dépenses et recettes au budget 2024 et suivants.

Monsieur Bertrand PRUVOST dit qu’il voit encore des pâtures qui sont retournées.

Monsieur Alain MEQUIGNON précise que l’avis du SmageAa n’est pas demandé.

Monsieur Alain MASSEZ demande ce que l’on peut faire ?

Monsieur Vincent PRETRE lui répond que c’est la DDTM qui instruit et que le SmageAa n’a pas les informations.

Les élus demandent à ce que le Préfet soit informé de leur incompréhension au regard des enjeux et qu’il soit demandé que le SmageAa puisse, à minima, être informé des demandes instruites afin de pouvoir les inventorier et y réagir en toute connaissance.

N°2024-40 Désordres hydrauliques locaux – Arques

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Le SmageAa a lancé une mission de maîtrise d'œuvre sur le bassin versant du Vieux Fossé. Cette action, engagée depuis septembre 2021, a défini des travaux pour la création de la zone d'expansion des crues afin de limiter l'impact sur les biens et les personnes, et améliorer la qualité de l'eau. Cette action est initialement inscrite au PAPI d'intention en cours.

Les dossiers réglementaires d'autorisation et la recherche de terrain pour mettre en œuvre les mesures compensatoires sont bien avancés.

Il était initialement prévu de réaliser les travaux dans le cadre du prochain PAPI. Cependant au vu des inondations récentes, l'Etat a intégré la réalisation des travaux dans le plan de travaux structurants. Ces derniers devraient donc pouvoir être réalisés pour cette fin d'année 2024.

Deux scénarii de financement sont présentés selon les modalités de financement de l'Etat et de l'Agence de l'Eau encore non définies.

Le budget prévisionnel est de 750 000 €HT. Les financements pourraient atteindre 80 % à 100 %.

A ce titre, le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- ▶ prendre l'ensemble des décisions et signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces opérations,
- ▶ rechercher les financements auprès des partenaires,
- ▶ engager les dépenses liées aux travaux.

N°2024-41 Ralentissement dynamique – Zoteux

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travaux d'ouvrages structurants demandé par l'Etat, le SmageAa souhaite lancer une mission de maîtrise d'œuvre afin de définir les travaux pour la création de l'ouvrage de ralentissement dynamique sur la commune de Zoteux.

Le budget prévisionnel de la conception est de 80 000 €HT l'Agence de l'Eau pourrait financer à 80 %.

A ce titre, le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- ▶ Engager les dépenses inhérentes à cette opération,
- ▶ Effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- ▶ Prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien cette opération.

N°2024-42 Accompagnement par le CEPRI – convention

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Le SmageAa adhère au CEPRI, Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, depuis de nombreuses années.

Depuis les inondations 2023/2024, le CEPRI a montré son soutien auprès des élus et techniciens du SmageAa et a apporté son expertise à de nombreuses reprises et notamment lors d'une rencontre sur place avec des élus et agents du CEPRI le 14 février dernier.

Les contacts de ces derniers mois laissent envisager un accompagnement renforcé sous la forme d'un partenariat spécifique.

Une convention définira les conditions du partenariat entre le CEPRI et le SmageAa.

La dépense liée ne dépassera pas 10 000 €TTC sur la période 2024/2025.

Le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à

- signer la convention avec le CEPRI et ses éventuels avenants,
- engager les opérations et dépenses correspondantes.

N°2024-43 Dialogue avec le territoire

En l'absence de Madame DOUTRIAUX, Monsieur Alain MEQUIGNON présente la délibération.

Il semble pertinent, au regard du contexte, que des espaces de dialogue puissent être créés à destination du grand public de manière à mettre en place un cadre favorable et apaisé pour la tenue de la concertation de la révision du SAGE et du PAPI.

Vue l'ampleur du traumatisme du territoire, il nous semble également nécessaire de poursuivre le dialogue sur l'année 2025, après la concertation SAGE/PAPI évoquée plus haut.

Pour ce faire, il est proposé de solliciter un prestataire spécialisé dans la médiation. Des outils de communication seraient créés. Des événements de type réunion publique, visite de sites, conférence-débat pourraient être organisés.

Le budget prévisionnel est estimé à 45 000 €TTC. L'Agence de l'Eau sera sollicitée pour une participation financière.

Afin de mener à bien cette opération, le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à

- o engager toutes démarches nécessaires et de signer toutes les pièces afférentes,
- o demander les subventions auprès des partenaires.

N°2024-44 Qualité des eaux du marais audomarois – Prolongement de la mission d'analyse des pressions

Monsieur Jean-Michel BOUHIN présente la délibération.

Suite au travail d'interprétation des analyses d'eau du marais mené en 2023, un stage est en cours pour définir les pressions à l'origine des résultats observés, comparer les résultats aux études menées entre 1980 et 2010 et proposer un document de communication des résultats.

La convention passée avec l'université ne permettait qu'un stage sur une durée de 4 mois pour une mission estimée à 6. C'est pourquoi, il est proposé de poursuivre le stage par un Contrat à Durée Déterminée de 2 mois afin de pouvoir finir la mission en cours, sans surcrot par rapport au budget prévisionnel.

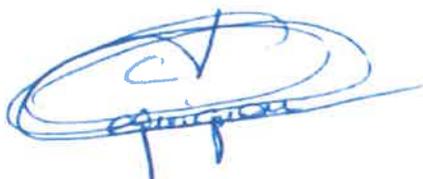
Le Comité syndical du SmageAa a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin :

- de recruter un chargé de projet qualité marais et à signer le contrat pour une période de 2 mois non renouvelable.
- de rémunérer l'agent sur la base de la grille indiciaire des techniciens territoriaux en vigueur ;
- de lui rembourser les frais de mission sur la base du décret en vigueur.
- de l'autoriser à utiliser les véhicules du SmageAa.
- de lui faire bénéficier des titres restaurant dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes.

Monsieur Alain MEQUIGNON aborde le sujet de la création d'un EPTB suite à une réunion qu'il a eu avec le Préfet dans l'après-midi.

La séance prend fin à 20h30, Monsieur Alain MEQUIGNON remercie encore chaque élu pour sa présence.

Le président,
Alain MEQUIGNON



Le secrétaire de séance,
Alain MASSEZ

